

Comité C5
C/o Laurent Suter
Médecin-dentiste
Fleur de Lys 26
2074 Marin-Epagnier

Neuchâtel, le 2 avril 2013

Monsieur,

Nous avons reçu votre courrier en date du 11 mars et c'est avec plaisir que nous y répondons.

La loi fédérale du 23 décembre 2011 sur la réduction des émissions de CO² impose une compensation des émissions à 100% des centrales à gaz. Pour ce faire, les investissements du Groupe E en matière de compensation devraient avoir lieu prioritairement dans le canton de Neuchâtel. Un CAD de l'Entre-deux-Lac permettrait également de donner un avantage énergétique et économique intéressant aux résidents de la région, sans parler des apports fiscaux à négocier à l'avance. Par ailleurs, avec l'arrêt de Mühleberg, l'approvisionnement électrique du canton et de la Romandie de manière générale reste très incertain à moyen terme.

Une centrale à gaz est une solution temporaire pour pallier à la fermeture prévue des centrales nucléaires. C'est pourquoi, ce genre d'infrastructure sera très probablement construite pour assurer la sécurité et la stabilité de l'approvisionnement. La question est de savoir de quel côté de la Thielle ?

Toutefois, concernant le cas particulier de la centrale à gaz de Cornaux, l'article 32a de la loi sur l'énergie précise bien que *toute construction de centrales thermoélectriques à énergie fossile doit faire l'objet d'une autorisation prise sous la forme d'un décret du Grand Conseil soumis au référendum populaire facultatif si 35 de ses membres en décident ainsi (art. 42, al. 3, let. g, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE))*. Il semble logique d'affirmer que si le Grand Conseil venait à adopter un décret pour la construction d'une centrale à gaz, un référendum serait demandé. Dans cette hypothèse, le débat serait ouvert sur la question de l'opportunité et de la localisation d'une centrale à gaz.

En espérant avoir répondu au mieux à vos questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Damien Humbert-Droz
Président



Etienne Robert-Grandpierre
Chef de campagne